

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Monsieur B. PERILLEUX**  
**Directeur-chef de service**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Réf. D.U. : 15/cpfd/649519

Réf. D.M.S. : /

Réf. C.R.M.S. : AA/KD/SBK40031.622

Bruxelles, le

Annexes :

- avis de la CRMS du 13/12/2017 (AA/KD/SBK40031.614)
- avis de la CRMS du 21/02/2018 (AA/AH/SBK20327.617)

Monsieur le Directeur,

**Objet :** SCHAERBEEK. Boulevard Auguste Reyers.  
Réaménagement complet du boulevard Auguste Reyers suite à la démolition du viaduc.  
Demande de certificat d'urbanisme : projet de cahier des charges de l'étude  
d'incidences. (Dossier traité par Mme J. De Bruyne – D.U.) - Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 7 mai 2018 sous référence, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 30 mai 2018, concernant l'objet susmentionné.

L'ensemble est compris pour partie dans la zone de protection de deux bâtiments classés sis square Vergote, n°s 16 et 45.

Le boulevard participe à la Grande (improprement Moyenne) Ceinture reprise au PRAS en ZICHEE et espace structurant.

***La demande porte spécifiquement sur le projet de cahier des charges de l'étude d'incidences dans le cadre de la demande de certificat d'urbanisme concernant le réaménagement complet du boulevard Auguste Reyers à Schaerbeek.***

***Le document stipule que l'avis de la CRMS émis en sa séance du 13 décembre 2017 dans le cadre de la demande de certificat d'urbanisme sera annexé au cahier des charges. La Commission s'en réjouit.***

***Le contenu de son avis apparaît également dans divers points du document, ce qui est positif également. Les principales remarques de la CRMS portaient sur les alignements d'arbres, les principes de réaménagement du square Vergote à la place Meiser, en ce compris le futur tunnel trams, les liaisons et les vues transversales de part et d'autre du boulevard Reyers.***

***La CRMS souhaiterait rester associée au projet et être à nouveau consultée après la réception des amendements du projet, lors de la deuxième enquête publique, ainsi que pour la délivrance du permis.***

Rétroactes

Voir avis du 13/12/17 en annexe pour mémoire.

La CRMS a également émis un avis concernant la construction du nouveau siège de la RTBF. Dans son avis, elle demande d'être tenue au courant de l'évolution globale du site ainsi que de la conception et de la réalisation de l'aménagement définitif du parc, qui traitera non seulement de l'Enclos des Fusillés (classé comme site) mais aussi de l'articulation avec la Grande Ceinture (voir avis du 21/02/18 en annexe).

### Remarques sur le projet de cahier des charges de l'étude d'incidences

Le document reprend la structure traditionnelle d'une étude d'incidence ; il fait explicitement référence à l'avis de la CRMS du 13/12/17 (5.2.3 page 10) qui sera joint en annexe. Il complètera la demande de CU dont question ci-avant. **La CRMS relève que le contenu de son avis émis en séance du 13 décembre 2017 apparaît dans les divers points du document, ce dont elle se réjouit.**

Il serait cependant utile de préciser, en ce qui concerne l'aire géographique « patrimoine et urbanisme » (page 10), qu'elle devrait concerner la totalité de Meiser et la partie du boulevard Lambertmont jusque Léopold III et l'amorce du parc Josaphat, rejoignant en quelque sorte le périmètre relatif à la mobilité (où il faut lire *Léopold III* et non *Léopold II*).

### Conclusions

La CRMS reprend ci-après la synthèse de ses conclusions figurant dans son avis du 13 décembre 2017 (rem : l'ensemble de ses remarques et recommandations est repris dans l'avis joint en annexe) :

- **rétablir un quadruple alignement d'arbres et lui donner un rôle structurant sur tout le tronçon du boulevard compris entre la place Meiser et le square Vergote. La diminution de largeur des 4 trémies doit s'inscrire dans cette logique ;**
- **privilégier la régularité des plantations sur la logique purement circulatoire ;**
- **pour ce faire, profiter du rétrécissement des trémies pour y localiser un terreplein pour des arbres de première grandeur ;**
- **aménager un carrefour fédérateur, lisible et convivial au droit de l'ancien viaduc (chaussée de Roodebeek, Diamant, Cerisiers ; voir projets ARAU et Arcanne). Etudier la possibilité, dans ce carrefour, d'un apport de lumière naturelle pour la station Diamant ;**
- **étendre l'application de ces principes au réaménagement futur du square Vergote et de la place Meiser ;**
- **associer dès à présent Beliris pour la prise en compte de ces principes d'aménagement lors de la conception du futur tunnel trams ;**
  - **assurer les liaisons et les vues transversales de part et d'autre du boulevard Reyers en fonction de tracés viaires existants et/ou programmés dans les grands projets régionaux en cours (rue du Saphir, avenue Emile Max, de part et d'autre du grand carrefour à créer, de part et d'autre du square Vergote, etc.) ;**
- **désaffecter les deux liaisons piétonnes souterraines Max et Vergote, insécures et non accessibles aux PMR.**

**Afin de permettre l'évolution du projet, il est indispensable de compléter le plan par l'ajout de son environnement proche (zones de recul, bâti existant ou projeté, etc.).**

La CRMS prend note que la DMS fera partie du comité d'accompagnement comme membre associé (page 13). Elle espère rester également associée au processus d'élaboration du projet définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

Ch. FRISQUE  
Président f.f.

Copie à : B.U.P. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.U.P. – D.U. : Mme V. Henry.